



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HOT-133

Déposé le : 03.03.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.**

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

Titre de la motion

**Un climat assaini pour des logements abordables**

Texte déposé

Notre pays est engagé pour lutter contre le réchauffement climatique. Adopté par la Confédération en 2015, l'Accord de Paris a été ratifié le 06.10.2017 par le Parlement fédéral. D'ici à 2030, nous devons avoir réduit de moitié nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 et de 70% à 85% à 2050. Dans son rapport de 2018 sur l'environnement, le Conseil fédéral note que « *même si le niveau mondial des émissions de gaz à effet de serre est abaissé sensiblement à partir de 2020 jusqu'à arriver à zéro émission nette d'ici à 2050, les températures continueront de grimper jusqu'à la fin du siècle. Il convient donc de développer la stratégie d'adaptation aux changements climatiques et de la mettre en œuvre avec détermination* ».

La stratégie énergétique 2050 vise à augmenter l'efficacité énergétique en Suisse et le recours aux énergies renouvelables. Le premier train de mesures entré en vigueur au 01.01.2018 prévoit notamment la poursuite du Programme Bâtiments. Aujourd'hui en Suisse, le secteur de l'habitat est responsable d'environ 26% de ces émissions intérieures de CO<sub>2</sub> (50 Mt éq. CO<sub>2</sub>/an) principalement pour chauffer les habitations en hiver et pour produire l'eau chaude sanitaire.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Environnement Suisse 2018, rapport du Conseil fédéral, décembre 2018, p. 82.

Les exigences en matière d'isolation thermique des nouvelles constructions sont très bonnes (et régulièrement améliorées) dans le canton de Vaud, mais le parc immobilier se renouvelle très lentement. Selon les chiffres de 2018, 76% des logements du canton se trouvent dans des bâtiments construits avant 1990 (312 537 sur 411 525).<sup>2</sup> Ces bâtiments anciens n'ont pas ou peu d'isolation thermique. Le problème du parc immobilier existant réside dans sa vétusté. Il y a un enjeu climatique majeur à investir prioritairement dans l'assainissement énergétique des bâtiments plutôt que d'augmenter continuellement les exigences pour une petite minorité du parc immobilier, ce qui participe à le renchérir, à le rendre de moins en moins abordable pour la majorité de la population et à accroître les disparités entre habitants.

Ce parc immobilier vieillissant est cher, du fait de la pénurie et de la spéculation foncière, et de relativement mauvaise qualité, en particulier pour l'isolation thermique qui renchérît son coût à charge des locataires. Des incitations existent sous forme d'aide ou de subventions (label Minergie-P, raccordement d'un bâtiment à un réseau de chauffage à distance ou ventilation avec récupération de chaleur comme annoncé le 30.01.2020 par le Conseil d'Etat, par exemple), mais ces mesures ont leurs limites. Financièrement, le propriétaire d'un vieil immeuble n'a pas intérêt à l'assainir puisque les locataires paient les charges réelles de leur logement, hors loyer net.<sup>3</sup> La pénurie de logement persistante permet aux propriétaires d'objets anciens de maintenir des logements au prix du marché alors qu'ils sont souvent amortis, mal entretenus et mal isolés.

En extrapolant les surfaces d'enveloppe correspondantes à ces anciens bâtiments (construits avant 1990), on peut estimer qu'il faudrait CHF 15,5 milliards pour assainir l'ensemble du parc immobilier vaudois.<sup>4</sup> De nouveaux outils sont nécessaires pour atteindre les engagements du canton et de la Confédération en termes de réduction de CO<sub>2</sub>. Un fonds public destiné à l'assainissement à disposition des propriétaires de bâtiments anciens (construits avant 1990) présente plusieurs avantages. Un financement, hors budget, par le biais d'un fonds offre une souplesse utile pour adapter sa dotation. Les maîtres d'ouvrages d'utilité publique seront les premiers concernés par ce financement. Les coopératives, fondations, sociétés immobilières d'utilité publique et propriétaires privés pourront en bénéficier. En contrepartie, les propriétaires au bénéfice d'un financement pour l'assainissement de leurs bâtiments doivent être soumis au contrôle du canton pour la fixation de leurs loyers.

Déterminés à atteindre les engagements des collectivités en termes de réduction de CO<sub>2</sub> tout en maintenant des loyers abordables, les député.e.s soussigné.e.s demandent la création d'un fonds public à l'intention des propriétaires pour l'assainissement extérieur (incluant les travaux préparatoires) des bâtiments construits avant 1990, géré par le canton ou une fondation de droit public aux conditions suivantes :

- limitation aux bâtiments dont les logements sont loués
- isolation permettant de réduire les charges des locataires
- loyers contrôlés (au sens de la loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif, LPPPL) pour une durée de 20 ans, moyennant une inscription au registre foncier.

Lausanne, le 25.02.2020

#### Commentaire(s)

<sup>2</sup> <http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DocID=1214&DomId=1966>

<sup>3</sup> Motion Valérie Induni- Pour une participation de l'Etat aux mesures d'assainissement du parc immobilier vaudois et un renforcement de la protection des locataires lors de travaux de rénovation / assainissement énergétique, 11.12.2019.

<sup>4</sup> Les surfaces de façades totalisent environ 13.5 millions de m<sup>2</sup> et une surface de toitures totale de 7.5 millions de m<sup>2</sup>. Le prix par mètres carrés pour assainir les façades est d'environ CHF 592.-/m<sup>2</sup> (isolation, nouvelles fenêtres isolantes) et celui des toitures d'environ CHF 388.-/m<sup>2</sup>. Le coût comprend les travaux préparatoires (installation d'échafaudages, etc.), les aménagements extérieurs et les frais secondaires nécessaires. TRIBU architecture, Etude « Combien pour l'assainissement énergétique du parc immobilier vaudois ? », décembre 2019.

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures                                | <input type="checkbox"/>            |
| (c) prise en considération immédiate  | <input type="checkbox"/>            |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/>            |

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :** [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

## Liste des député-e-s signataires – état au 25 février 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Epars Olivier
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoq Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Fonjallaz Pierre
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genoud Alice
Bovay Alain	Cuérel Julien	Genton Jean-Marc
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Germain Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre	Gfeller Olivier
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Giardon Jean-Claude
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre	Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glauser Nicolas
Cala Sébastien	Develey Daniel	Glayre Yann
Cardinaux François	Dubois Carole	Gross Florence
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Dupontet Aline	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Durussel José	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Echenard Cédric	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Eggenberger Julien	Jaquier Rémy

## Liste des député-e-s signataires – état au 25 février 2020

Jobin Philippe	Mottier Pierre François	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neumann Sarah	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Neyroud Maurice	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Petermann Olivier	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Marion Axel	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Matter Claude	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezzo Stéphane	Venezelos Vassilis
Meldem Martine	Richard Claire	Volet Pierre
Melly Serge	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Métraux-Botteron Anne-Laure	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Meystre Gilles	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Miéville Laurent	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Mischler Maurice	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Misigo Céline	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mojon Gérard	Ruch Daniel	Zünd Georges
Montangero Stéphane	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre